

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 3 novembre 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-102**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 3 novembre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 24 octobre 2025.

Point de l'ordre du jour :

5.1. Propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 octobre 2025 - pédagogie

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 octobre 2025,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 octobre 2025 concernant la pédagogie.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire relatives à la pédagogie, conformément aux avis et pièces joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

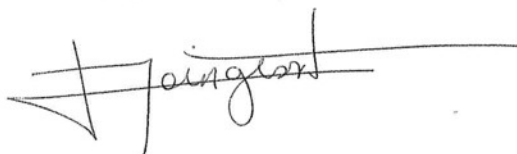
Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièces jointes :

- avis et pièces de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 octobre 2025.

Fait à Tours,

[SignatureField#1]



EXERCICE 2025**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**
Séance du 16 octobre 2025**AVIS n°CFVU/2025-020**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 16 octobre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 9 octobre 2025.

Point de l'ordre du jour :**2. Pédagogie**

2.1. Offre de formation 2024-2028 : supplément au diplôme (suite)

.....

Vu le code de l'éducation notamment l'article L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

2.1. Offre de formation 2024-2028 : supplément au diplôme**Exposé de l'avis :**

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les suppléments aux diplômes de l'UFR Sciences et Techniques, du CESR et de l'IAE Tours Val de Loire en complément de ceux votés lors de la CFVU du 18 septembre

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les suppléments aux diplômes de l'UFR Sciences et Techniques, du CESR et de l'IAE Tours Val de Loire dans le cadre de l'offre de formation 2024-2028.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 30
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 20
Abstention : 0
Votes Exprimés : 20
Pour : 20
Contre : 0

Pièce jointe : Suppléments aux diplômes de l'offre de formation 2024-2028

Fait à Tours, le 23 octobre 2025,

Le Président du Conseil
Académique



Signé électroniquement par Le
Président du Conseil académique
Daniel Alquier Le 23/10/2025 à 11:39

Daniel ALQUIER

Le présent Supplément au Diplôme suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Il vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

1.1	Nom(s)	1.2	Prénom(s)
1.3	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	1.4	Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant)

2. INFORMATION SUR LE DIPLOME

2.1	Intitulé du diplôme et (le cas échéant) titre décerné Domaine : Sciences Humaines et Sociales Mention : Histoire, Civilisation, Patrimoine Parcours : Alimentation : Patrimoines, Cultures et Transitions	2.2	Principal/Principaux domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme Food studies : histoire et sciences sociales de l'alimentation : - Histoire de l'alimentation : dynamique des transitions, production, approvisionnement, consommation - Sociologie et anthropologie de l'alimentation : comportements, santé et environnement, genre - Economie et droit de l'alimentation : politiques publiques, droit à l'alimentation, patrimonialisation, valorisation
2.3	Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme Université de Tours – Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	2.4	Nom et statut de l'établissement ayant dispensé les cours (si différent de 2.3)
2.5	Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement / les examens Français à l'exception des cours de langue anglaise		

3. INFORMATION SUR LE NIVEAU DU DIPLOME

3.1	Niveau du diplôme MASTER. Niveau I – niveau 7 CEC	3.2	Durée officielle du programme d'étude 2 ans / 4 semestres / 120 crédits ECTS
3.3	Condition(s) d'accès Peuvent s'inscrire en master tous les étudiants titulaires d'une licence ou d'un diplôme jugé équivalent par une commission pédagogique. La formation est particulièrement adaptée aux étudiants titulaires d'une licence en SHS. Admission sur dossier comprenant un CV, une lettre de motivation, un projet de recherche documenté, et éventuellement après entretien téléphonique ou présentiel. Ce diplôme est accessible dans le cadre de la formation continue avec éventuellement des validations d'acquis professionnels.		

4. INFORMATION SUR LE CONTENU DU DIPLOME ET LES RÉSULTATS OBTENUS

Organisation des études	Exigences du programme
-------------------------	------------------------

4.1 Enseignement en présentiel avec mémoire de faisabilité en M1 et en M2 mémoire de recherche sur le même sujet ou mémoire de stage en lien avec le même sujet dans la mesure du possible

- 4.2
- participer à la production de connaissances scientifiques notamment par le travail de mémoire
 - analyser une activité humaine en mobilisant les concepts fondamentaux des disciplines enseignées
 - se servir des méthodologies et outils fondamentaux de ces disciplines
 - se positionner vis-à-vis du champ de l'alimentation
 - contribuer à des projets auprès de publics variés, et dans différents contextes, en mobilisant une expertise
 - s'exprimer et communiquer, à l'oral et à l'écrit, et dans la langue anglaise

Précisions sur le programme (par ex. modules ou unités étudiées), et sur les points/notes/crédits obtenus

- 4.3
- Module 7.1 Tronc commun partagé avec les autres parcours de Master du CESR: Coef.1, 2 ECTS
 - Module 7.2 L'alimentation dans l'histoire : Coef. 2, 8 ECTS
 - Module 7.3 L'alimentation en transition : Coef. 2, 8 ECTS
 - Module 7.4 L'alimentation en action : Coef. 2, 6 ECTS
 - Module 7.5 Pré-mémoire de faisabilité : Coef. 2, 6 ECTS
 - Module 8.1 Tronc commun : Coef. 1, 1 ECTS
 - Module 8.2 Méthodes, outils et institutions : Coef. 2, 6 ECTS
 - Module 8.3 L'alimentation comme patrimoine et patrimoine : Coef. 2, 6 ECTS
 - Module 8.4 L'alimentation en action : Coef. 2, 5 ECTS
 - Module 8.5 Mémoire de faisabilité : Coef. 12, 12 ECTS
 - Module 9.1 Tronc commun : Coef. 1, 2 ECTS
 - Module 9.2 L'alimentation dans ses filières : Coef. 2, 10 ECTS
 - Module 9.3 L'alimentation en action : Coef. 2, 10 ECTS
 - Module 9.4 Pré-mémoire de recherche : Coef. 4, 8 ECTS
 - Module 10.1 Ateliers : Coef. 1, 8 ECTS
 - Module 10.2 L'alimentation en action : Coef. 2, 7 ECTS
 - Module 10.3 Mémoire de recherche ou de stage long : Coef. 12, 15 ECTS

Système de notation et, le cas échéant, information concernant la répartition des notes

4.4

- Les éléments pédagogiques (EP), affectés de crédits européens (ECTS), auxquels l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés, emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.
- L'UE est acquise et capitalisée dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.
- Pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre nécessite que l'étudiant ait obtenu à la fois une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel et une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
- Le semestre est validé par compensation entre les UE qui la composent et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).
- Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Classification générale du diplôme (dans la langue d'origine)

4.5

Mention Passable : entre 10 et 12/20
Mention Assez Bien : entre 12 et 14/20
Mention Bien : entre 14 et 16/20
Mention Très Bien >= 16/20

5. INFORMATION SUR LA FONCTION DU DIPLOME

Accès à un niveau supérieur d'études

5.1

Doctorat en sciences humaines et sociales
Post-Master

Statut professionnel conféré (le cas échéant)

5.2

- Métiers de l'entreprise : responsable de projet
- Métiers des secteurs publics et associatifs : conception et mise en œuvre de politiques de valorisation patrimoniale, de labellisation, de communication et de médiation en relation avec le champ d'étude

6. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Information complémentaire

6.1

Intervention d'universités partenaires dans la formation (Parme, Coïmbra, Salvador de Bahia...), et d'autres composantes de l'Université de Tours (Ecole publique de journalisme de Tours, UFR Droit, Economie et Sciences sociales), mobilité internationale possible vers les partenaires, participation au réseau NEOLAIA, valorisation de l'engagement étudiant

Autre(s) source(s) d'information

6.2

Isabelle HANNEQUART
Isabelle.hannequart@univ-tours.fr

7. VALIDATION DU SUPPLÉMENT

Date

7.1

Signature

7.2

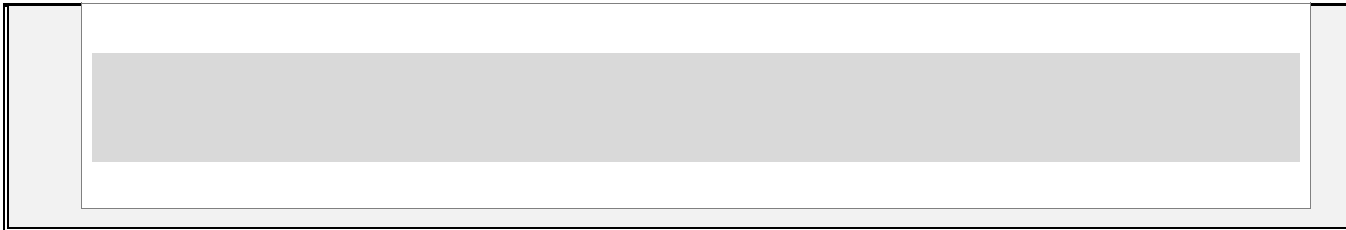
Qualité du signataire

7.3

Tampon ou cachet officiel

7.4

8. INFORMATION SUR LE(S) SYSTÈME(S) NATIONAL/NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Le présent Supplément au Diplôme suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Il vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

1.1	Nom(s)	1.2	Prénom(s)
1.3	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	1.4	Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant)

2. INFORMATION SUR LE DIPLOME

2.1	Intitulé du diplôme et (le cas échéant) titre décerné Domaine : Mention : Histoire, Civilisation, Patrimoine Parcours : Métiers de l'Archéologie et Archéomatique	2.2	Principal/Principaux domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme Archéologie Archéomatique (Informatique appliquée à l'Archéologie)
2.3	Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme Université de Tours – Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	2.4	Nom et statut de l'établissement ayant dispensé les cours (si différent de 2.3)
2.5	Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement / les examens Français à l'exception des cours de langue		

3. INFORMATION SUR LE NIVEAU DU DIPLOME

3.1	Niveau du diplôme MASTER. Niveau I – niveau 7 CEC	3.2	Durée officielle du programme d'étude 2 années / 4 semestres / 120 crédits ECTS
3.3	Condition(s) d'accès Peuvent s'inscrire en master tous les étudiants titulaires d'une licence ou d'un diplôme jugé équivalent par une commission pédagogique. La formation est adaptée aux étudiants titulaires d'une licence en SHS mais reste ouverte aux étudiants d'autres filières sous réserve de la qualité du dossier. L'acquisition préalable d'une expérience de fouille archéologique d'au moins un mois est obligatoire. L'admission se fait sur dossier comprenant un CV, une lettre de motivation, les résultats de licence et de master le cas échéant. Ce diplôme est accessible dans le cadre de la formation continue avec éventuellement des validations d'acquis professionnels.		

4. INFORMATION SUR LE CONTENU DU DIPLOME ET LES RÉSULTATS OBTENUS

4.1	Organisation des études Enseignement en présentiel avec stage obligatoire en M2.	4.2	Exigences du programme Compétences en archéologie sur le plan théorique et pratique ; spécialisation possible sur une aire chrono-culturelle et/ou un type de mobilier archéologique ; compétences en informatique appliquée à l'archéologie (SGBD, SIG, relevés informatisés, statistiques etc.).
4.3	Précisions sur le programme (par ex. modules ou unités étudiées), et sur les points/notes/crédits obtenus		

S7 : Module 7.1 - Tronc Commun (2 ECTS); Module 7.2 - Archéomatique 1. Introduction à l'acquisition, la structuration et au traitement des données archéologiques (10 ECTS); Module 7.3 - Sociétés, Milieux, Territoires (10 ECTS) ; Module 7.4 - Enseignements pratiques en archéologie (2 ECTS) ; 7.5 - Dossier de recherche (6 ECTS)

S8 : Module 8.1 - Tronc Commun (1 ECTS); Module 8.2 - Archéomatique 2. Statistiques, législation, conservation (6 ECTS) ; Module 8.3 - Théorie, Matériaux et Société (8 ECTS) ; 8.4 - Mémoire de recherche (15 ECTS) ; 8.5 - Stage court obligatoire de 4 semaines (évalué en M2), Possibilité d'un stage court facultatif non évalué (1 à 4 semaines).

S9 : Module 9.1 - Tronc Commun (2 ECTS); Module 9.2 - Archéomatique 3. Traitement, analyse et modélisation des données archéologiques (7 ECTS) ; Module 9.3 - Sociétés, Milieux, Territoires (8 ECTS) ; Module 9.4 - Archéomatique 4. Initiation aux outils et méthodes avancés de traitement des données archéologiques (7 ECTS) ; Module 9.5 - Dossier de recherche (6 ECTS).

S10 : Module 10.1 – Ateliers (8 ECTS) ; Module 10.2 - Théorie, Matériaux et Société (5 ECTS) ; 10.3 - Mémoire de recherche ou rapport de stage long (3 à 6 mois) (17 ECTS).

Système de notation et, le cas échéant, information concernant la répartition des notes

4.4

- Les éléments pédagogiques (EP), affectés de crédits européens (ECTS), auxquels l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés, emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.
- L'UE est acquise et capitalisée dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.
- Pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre nécessite que l'étudiant ait obtenu à la fois une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel et une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
- Le semestre est validé par compensation entre les UE qui la composent et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).
- Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Classification générale du diplôme (dans la langue d'origine)

4.5

Mention Passable : entre 10 et 12/20
Mention Assez Bien : entre 12 et 14/20
Mention Bien : entre 14 et 16/20
Mention Très Bien >= 16/20

5. INFORMATION SUR LA FONCTION DU DIPLOME

Accès à un niveau supérieur d'études

5.1

Doctorat en Archéologie

Statut professionnel conféré (le cas échéant)

5.2

- métiers de la recherche scientifique et de la valorisation de la recherche scientifique : universités et grands organismes ;
- métiers des secteurs culturels et des secteurs associant innovation technologique et valorisation des patrimoines ;
- types d'emplois : archéologue responsable d'opération ou spécialiste dans le milieu de l'archéologie préventive ; conservateur du patrimoine et assistant de conservation dans les services archéologiques de l'Etat (DRAC) et des collectivités territoriales ; ingénieur d'étude et de recherche ; enseignant-chercheur.

6. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Information complémentaire

6.1

Autre(s) source(s) d'information

6.2

Responsable du parcours : Jean-Baptiste Rigot

7. VALIDATION DU SUPPLÉMENT

Date

7.1

Signature

7.2

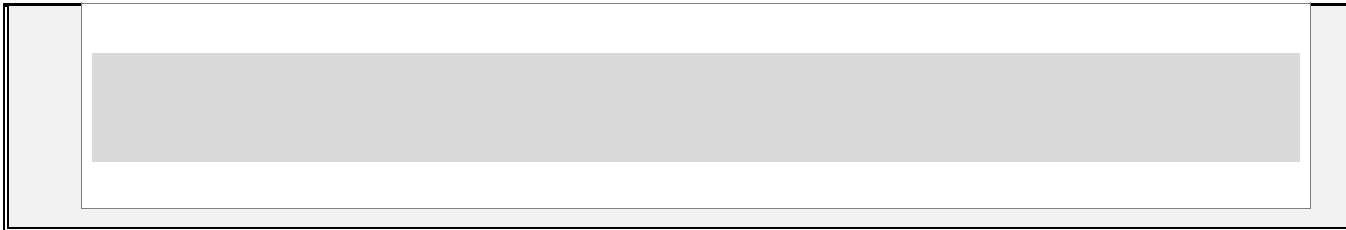
Qualité du signataire

7.3

Tampon ou cachet officiel

7.4

8. INFORMATION SUR LE(S) SYSTÈME(S) NATIONAL/NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



EUROPASS - SUPPLÉMENT AU DIPLÔME

Le présent Supplément au Diplôme suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Il vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

1.1	Nom(s)	1.2	Prénom(s)
1.3	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	1.4	Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant)

2. INFORMATION SUR LE DIPLOME

2.1	Intitulé du diplôme et (le cas échéant) titre décerné Domaine : Sciences Humaines et Sociales Mention : Histoire, Civilisation, Patrimoine Parcours : Métiers du patrimoine et ingénierie culturelle	2.2	Principal/Principaux domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme - science des patrimoines - patrimoines culturel et naturel - patrimoines matériel et immatériel - patrimoines, culture et territoire - patrimoines en Val de Loire - histoire et politique des institutions patrimoniales - droit et gestion des patrimoines - vie et administration des institutions culturelles - méthodologie de la recherche - ingénierie culturelle et gestion de projet - culture numérique et outils informatiques - édition et publication vidéo, audio, web, textes patrimoniaux - médiation et outils de communication - compétences professionnelles liés aux métiers du patrimoine
2.3	Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme Université de Tours – Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	2.4	Nom et statut de l'établissement ayant dispensé les cours (si différent de 2.3)
2.5	Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement / les examens Français à l'exception des cours de langue		

3. INFORMATION SUR LE NIVEAU DU DIPLOME

3.1	Niveau du diplôme Niveau I ; niveau 7 CEC	3.2	Durée officielle du programme d'étude 2 ans / 4 semestres / 120 crédits ECTS
3.3	Condition(s) d'accès Peuvent s'inscrire en master tous les étudiants titulaires d'une licence ou d'un diplôme jugé équivalent par une commission pédagogique. La formation est particulièrement adaptée aux étudiants titulaires d'une licence en SHS. Pour les étudiants de l'université de Tours : admission par entretien et échanges sur le CV pour définir l'orientation dans la formation ; pour les étudiants des autres universités : admission sur dossier comprenant un CV et une lettre de motivation, et éventuellement après entretien téléphonique, par visioconférence ou en présentiel. Ce diplôme est accessible dans le cadre de la formation continue avec éventuellement des validations d'acquis professionnels.		

4. INFORMATION SUR LE CONTENU DU DIPLOME ET LES RÉSULTATS OBTENUS

Organisation des études

- 4.1 Enseignement en présentiel avec mémoire de recherche en M1 et, soit un mémoire recherche en M2, soit un stage long (de 3 à 6 mois) avec mémoire de stage.

Exigences du programme

- 4.2
- comprendre les enjeux de la construction patrimoniale et mémorielle
 - connaissance experte dans la préservation, l'exploitation et la valorisation des patrimoines
 - compétences spécifiques à la mise en valeur du patrimoine :
 1. académique : maîtriser de l'état de l'art de la discipline, l'épistémologie de la science des patrimoines (philosophie, histoire, institutions, politique). Être capable de mettre cette maîtrise des savoirs au service d'un projet.
 2. communicationnelles : rédaction appliquée aux écrits professionnels ; maîtrise écrite et orale d'au moins une langue vivante étrangère ; maîtrise des logiciels de bureautique
 2. techniques : maîtrise des outils de mise en forme et de publication, outils de médiation et de communication (PAO, vocabulaire pro XML, publication en ligne ; web dynamique) ; capacité à administrer des bases de données textuelles et iconographiques ; édition audio et vidéo).
 3. professionnelles : connaissance du milieu professionnel ; droit du patrimoine, droit administratif et des collectivités ; ingénierie culturelle et gestion de projet (montage de dossier).
 - compétences transverses préparant au monde professionnel (adaptabilité, réactivité et capacité à diriger une équipe)

Précisions sur le programme (par ex. modules ou unités étudiées), et sur les points/notes/crédits obtenus

4.3

S7 :

Module 7.1 - Tronc Commun 2 ECTS

Module 7.2 - Introduction aux patrimoines 12 ECTS

Module 7.3 - Spécialités 8 ECTS

SPECIALITÉ A - Patrimoines, culture et territoires

Module 7.3 A - Patrimoines en Val de Loire

SPECIALITÉ B - Patrimoines écrits : bibliothèques et archives

Module 7.3 B - Patrimoine écrit : du manuscrit à l'imprimé

Module 7.4 - Savoir-faire spécialisés 2 ECTS

Module 7.5 - Pré-mémoire de recherche 6 ECTS

S8 :

Module 8.1 - Tronc commun 1 ECTS

Module 8.2 - Spécialités 8 ECTS

SPECIALITÉ A - Patrimoines, culture et territoires

Module 8.2 A - Sciences et ingénierie des patrimoines

SPECIALITÉ B - Patrimoines écrits : bibliothèques et archives

Module 8.2 B - Les nouveaux patrimoines écrits

Module 8.3 - Vie et administrations des institutions culturelles 8 ECTS

Module 8.4 - Mémoire de recherche 13 ECTS

S9 :

Module 9.1 - Tronc Commun 2 ECTS

Module 9.2 - Module 1 Spécialités 9 ECTS

SPÉCIALITÉ A - Patrimoines, culture et territoires

Module 9.2 A - Outils de médiation et de publication

SPÉCIALITÉ B - Patrimoines écrits : bibliothèques et archives

Module 9.2 B - Traitement des sources

Module 9.3 - Module 2 Spécialités 9 ECTS

SPÉCIALITÉ A - Patrimoines, culture et territoires

Module 9.3 A - Patrimoines culturels immatériels

SPÉCIALITÉ B - Patrimoines écrits : bibliothèques et archives

Module 9.3 B - Traitement du patrimoine écrit

Module 9.4 - Pratique de l'exposition et médiation 1 ECTS

Module 9.5 Pré-Mémoire de recherche ou de stage 9 ECTS

S10 :

Module 10.1 - Ateliers 8 ECTS

Module 10.2 - Outils et techniques de communication 7 ECTS

Module 10.3 - Mémoire de recherche ou rapport de stage 15 ECTS

Système de notation et, le cas échéant, information
concernant la répartition des notes

Classification générale du diplôme (dans la langue d'origine)

4.4	Les éléments pédagogiques (EP), affectés de crédits européens (ECTS), auxquels l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés, emportant l'acquisition des crédits européens correspondants. - L'UE est acquise et capitalisée dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. - Pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre nécessite que l'étudiant ait obtenu à la fois une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel et une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients. - Le semestre est validé par compensation entre les UE qui la composent et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS). - Il n'y a pas de compensation entre les semestres.	4.5	Mention Passable : entre 10 et 12/20 Mention Assez Bien : entre 12 et 14/20 Mention Bien : entre 14 et 16/20 Mention Très Bien >= 16/20
-----	--	-----	--

5. INFORMATION SUR LA FONCTION DU DIPLOME

5.1	Accès à un niveau supérieur d'études Post-Master Doctorat en sciences humaines	5.2	Statut professionnel conféré (le cas échéant) - métiers de la conservation, de l'exploitation et de la valorisation des patrimoines (archives, musées, institutions culturelles, bibliothèques, édition, librairie) - métiers des secteurs culturels (livres, arts, théâtre, etc.) et des secteurs associant innovation technologique et valorisation des patrimoines - métiers de la recherche scientifique et de la valorisation de la recherche scientifique (universités, grands organismes, entreprises ou collectivités locales ayant un département recherche et développement) - métiers de l'enseignement (France et étranger) - secteur associatif
-----	---	-----	---

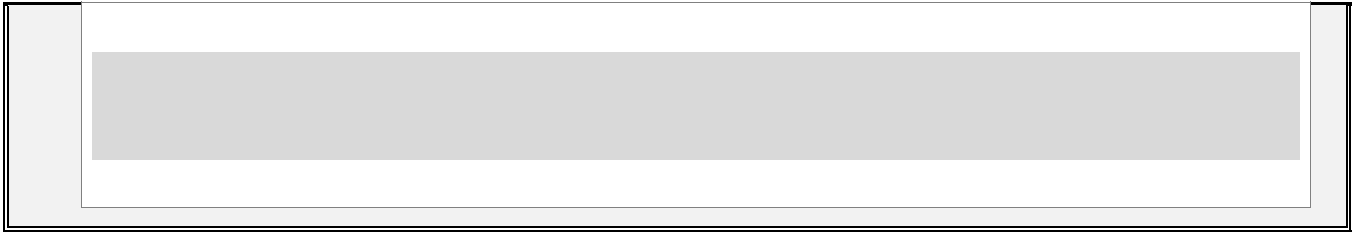
6. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

6.1	Information complémentaire	6.2	Autre(s) source(s) d'information Dino Meloni dino.meloni@univ-tours.fr
-----	-----------------------------------	-----	---

7. VALIDATION DU SUPPLÉMENT

7.1	Date	7.2	Signature
7.3	Qualité du signataire	7.4	Tampon ou cachet officiel

8. INFORMATION SUR LE(S) SYSTÈME(S) NATIONAL/NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



EUROPASS - SUPPLÉMENT AU DIPLÔME

Le présent Supplément au Diplôme suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Il vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

1.1	Nom(s)	1.2	Prénom(s)
1.3	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	1.4	Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant)

2. INFORMATION SUR LE DIPLOME

2.1	Intitulé du diplôme et (le cas échéant) titre décerné Domaine : Sciences Humaines et Sociales Mention : Histoire, Civilisation, Patrimoine Parcours : Renaissance	2.2	Principal/Principaux domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme - Introductions à la Renaissance dans toutes les disciplines des sciences humaines - Cours spécialisés sur la Renaissance dans toutes les disciplines des sciences humaines - Savoirs et société à la Renaissance - La Renaissance des arts - La Renaissance des lettres et des idées - Savoirs : théories, pratiques, circulations à la Renaissance - Cultures de la pluralité religieuse et politique à la Renaissance - Arts performatifs et cultures de l'image à la Renaissance - méthodologies et langues spécifiques (paléographie, latin, civilisation anglaise, civilisation italienne) - culture numérique et outils informatiques
2.3	Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme Université de Tours – Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	2.4	Nom et statut de l'établissement ayant dispensé les cours (si différent de 2.3)
2.5	Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement / les examens Français à l'exception des cours de langue		

3. INFORMATION SUR LE NIVEAU DU DIPLOME

3.1	Niveau du diplôme MASTER. Niveau I – niveau 7 CEC	3.2	Durée officielle du programme d'étude 2 ans / 4 semestres / 120 crédits ECTS
3.3	Condition(s) d'accès Peuvent s'inscrire en master tous les étudiants titulaires d'une licence ou d'un diplôme jugé équivalent par une commission pédagogique. La formation est particulièrement adaptée aux étudiants titulaires d'une licence en SHS. Pour les étudiants de l'université de Tours : admission par entretien et échanges sur le CV pour définir l'orientation dans la formation ; pour les étudiants des autres universités : admission sur dossier comprenant un CV et une lettre de motivation, et éventuellement après entretien téléphonique ou présentiel. Ce diplôme est accessible dans le cadre de la formation continue avec éventuellement des validations d'acquis professionnels.		

4. INFORMATION SUR LE CONTENU DU DIPLOME ET LES RÉSULTATS OBTENUS

Organisation des études

- 4.1 Enseignement en présentiel avec mémoire en M1 et en M2 et stage obligatoire.

Exigences du programme

- 4.2
- connaissance experte dans le domaine de la culture et de la civilisation à la Renaissance (XVe-XVIIIe siècle)
 - compétences spécifiques au champ d'étude
 1. maîtrise des savoirs fondamentaux : histoire ; sciences, technique, médecine ; philosophie, littératures française et européenne ; histoire des arts et de la musique
 2. maîtrise de trois langages fondamentaux : a. langue française ; b. une ou plusieurs langues vivantes et le latin ; c. outils informatiques et de documentation
 3. les bases des langages spécifiques : sciences auxiliaires (textes, paléographie) et latin de la Renaissance
 - compétences professionnelles : spécialisations disciplinaires sur la période et plus spécifiquement sur certains corpus patrimoniaux ; formation professionnelle à la recherche

Précisions sur le programme (par ex. modules ou unités étudiées), et sur les points/notes/crédits obtenus

- 4.3 Après une introduction générale à la formation commune aux divers modules, les étudiants bénéficient de formations en tronc commun et de modules de renforcement répartis entre les semestres.

S7 :

UE Introduction générale à la formation

UE Tronc commun de la mention : 2 ECTS

UE Outils de la recherche (au choix) : 2 ECTS

UE Séminaires (au choix) : 18 ECTS

UE Dossier de recherche : 8 ECTS

S8 :

UE Tronc commun de la mention : 1 ECTS

UE Outils de la recherche (au choix) : 2 ECTS

UE Séminaires (au choix) : 12 ECTS

UE Mémoire de parcours de première année : 15 ECTS

S9 :

UE Tronc commun de la mention : 2 ECTS

UE Outils de la recherche (au choix) : 2 ECTS

UE Séminaires (au choix) : 18 ECTS

UE Dossier de parcours : 8 ECTS

S10 :

UE Ateliers de formation à et par la recherche (au choix) : 8 ECTS

UE Mémoire de recherche (avec la possibilité d'un stage court) : 22 ECTS

Système de notation et, le cas échéant, information concernant la répartition des notes

- 4.4 Les éléments pédagogiques (EP), affectés de crédits européens (ECTS), auxquels l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés, emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.
- L'UE est acquise et capitalisée dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.
- L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.
- Pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre nécessite que l'étudiant ait obtenu à la fois une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel et une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
 - Le semestre est validé par compensation entre les UE qui la composent et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).
 - Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Classification générale du diplôme (dans la langue d'origine)

- 4.5
- Mention Passable : entre 10 et 12/20
 - Mention Assez Bien : entre 12 et 14/20
 - Mention Bien : entre 14 et 16/20
 - Mention Très Bien $\geq$ 16/20

5. INFORMATION SUR LA FONCTION DU DIPLOME

Accès à un niveau supérieur d'études

- 5.1
- Post-Master
 - Doctorat en sciences humaines

Statut professionnel conféré (le cas échéant)

- 5.2
- métiers de la recherche scientifique et de la valorisation de la recherche scientifique : universités, grands organismes, entreprises ou collectivités locales ayant un département recherche et développement
 - métiers de l'enseignement (en France et à l'étranger)
 - métiers des secteurs culturels (livres, arts, théâtre) et des secteurs associant innovation technologique et valorisation des patrimoines
 - types d'emplois : ingénieur de recherche, assistant recherche et développement, chargé de mission, enseignant-chercheur, enseignant du second degré, formateur

6. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Information complémentaire

6.1

Autre(s) source(s) d'information

6.2

Concetta Pennuto
Concetta.pennuto@univ-tours.fr

7. VALIDATION DU SUPPLÉMENT

Date

7.1

Signature

7.2

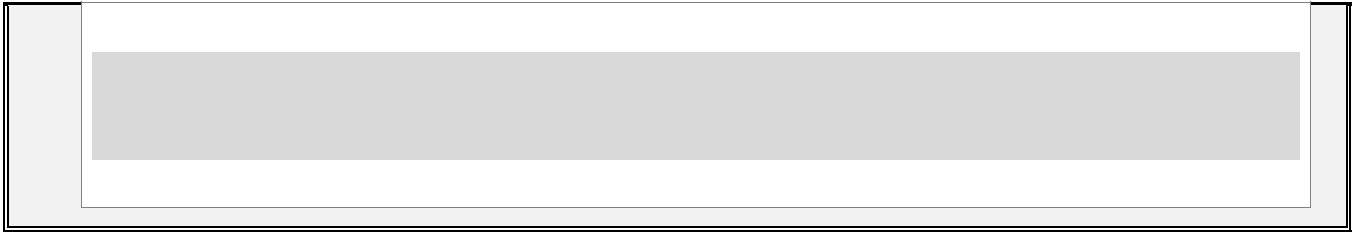
Qualité du signataire

7.3

Tampon ou cachet officiel

7.4

8. INFORMATION SUR LE(S) SYSTÈME(S) NATIONAL/NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



EUROPASS - SUPPLEMENT AU DIPLOME

Le présent Supplément au Diplôme suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Il vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

1.1	Nom(s)	1.2	Prénom(s)
1.3	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	1.4	Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant)

2. INFORMATION SUR LE DIPLOME

2.1	Intitulé du diplôme et (le cas échéant) titre décerné	2.2	Principal/Principaux domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme
2.3	Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme	2.4	Nom et statut de l'établissement ayant dispensé les cours (si différent de 2.3)
2.5	Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement / les examens		

3. INFORMATION SUR LE NIVEAU DU DIPLOME

3.1	Niveau du diplôme	3.2	Durée officielle du programme d'étude
3.3	Condition(s) d'accès		

4. INFORMATION SUR LE CONTENU DU DIPLOME ET LES RESULTATS OBTENUS

Organisation des études	Exigences du programme
-------------------------	------------------------

4.1	En présentiel, avec stage obligatoire	4.2 - Produire des applications numériques pour les métiers de la recherche en SHS, de la valorisation et promotion des patrimoines et des institutions culturelles. - Gérer et piloter des projets de données numériques articulés avec des besoins métier et des besoins sociétaux. - Savoir développer des stratégies numériques à partir des données de la culture et des patrimoines. - Savoir comprendre une documentation technique d'un logiciel ou d'un langage informatique - Concevoir et développer les programmes et applications informatiques - Déterminer les phases et procédures de tests techniques et fonctionnels de programmes et applications informatiques - Savoir traiter des données qualitatives et quantitatives (base de données, statistiques...). - Mettre en place des solutions de fouille de données. - Mettre en place des solutions d'intégration de données, y compris de données ouvertes liées. - Contextualiser son activité en fonction de contraintes opérationnelles (financières, humaines, économiques, sociales...), de l'organisation de l'entreprise, des relations professionnelles. - Maîtriser les technologies de l'accessibilité numérique, de gestion de projet, de communication, de chaîne graphique - Définir des actions de promotion d'un territoire et/ou de collections patrimoniales - Apporter un appui technique à des partenaires institutionnels - Traduire un concept ou un script en représentation visuelle - Analyser les besoins du client - Définir un concept créatif en fonction du support choisi - Présenter un projet à des clients ou à des collaborateurs - Définir les modalités d'un projet avec son commanditaire - Piloter un projet numérique - Coordonner les différentes étapes d'un projet numérique - Mettre à jour une documentation technique - Maîtriser l'anglais professionnel.
4.3	Précisions sur le programme (par ex. modules ou unités étudiées), et sur les points/notes/crédits obtenus	

SEMESTRE 7

1. Tronc commun (La renaissance des renaissances ; Introduction aux humanités numériques ; Éthique et déontologie de la recherche ; Méthodologie de la recherche ; Anglais)
2. Introduction aux Humanités Numériques
3. Acquisition, traitement et archivages de données multimédia et textuelles
4. Selon filières d'origine :
 - A. Renforcement informatique : Algorithmique et programmation ; Systèmes d'exploitation et Web ; Modélisation et bases de données
 - B. Renforcement humanités : séminaires au choix en Histoire, Histoire de l'art, Musicologie, Littérature française, Philosophie, Cultures du Nord et du Sud de l'Europe, Histoire de la médecine et de la santé, Histoire du livre
5. Note d'intention de projet de groupe

SEMESTRE 8

1. Tronc Commun (Humanités et numériques ; Gestion de projet ; Anglais)
2. Interopérabilité et ingénierie des connaissances
3. Informatique : Algorithmique ; Développement Web
4. La pratique en action : Projet de groupes. Gestion de projet

SEMESTRE 9

1. Tronc Commun (Éthique et déontologie de la recherche ; Numérique. Communication ; Module de professionnalisation)
2. et 3. Selon spécialités :
 - A. Science des données : 2. Web et opendata (Données ouvertes et web sémantique, Architectures d'intégration et web des données, Outils web avancés) ; 3. Analyse et annotations des données (Statistiques et data mining, Fouille des données et machine learning, Gestion électronique de documents, Traitement Automatique des Langues)
 - B. Médiation numérique : 2. Outils (Médiation et communication : Communication web, Outils de développement d'environnements virtuels, E-learning et ingénierie pédagogique ; Visualisation et interaction. Interfaces homme / machine et ergonomie, Techniques de visualisation) ; 3. Patrimoine (Muséographie et pratiques d'exposition, Médiation numérique, Histoire des patrimoines et de la patrimonialisation, Politiques et institutions des patrimoines culturels et naturels, Inventaire, conservation, sauvegarde, Patrimoine naturel et biodiversité)

SEMESTRE 10

1. Travaux pratiques : Ateliers Renaissance, Patrimoine, Alimentation, Archéologie, Humanités Numériques, Préparation au grand colloque, Histoire de l'Art, PRD avec Polytech)
2. Vie et administrations des institutions culturelles : Outils et stratégies de la communication (y compris réseaux sociaux) ; Droit de la propriété intellectuelle, artistique et numérique ; Droit et administration des collectivités ; La circulation des objets patrimoniaux ; Ressources humaines ; Le patrimoine et ses publics : sociologie des publics, publics empêchés, scolaires
- 3 - Recherche et stage : Assister à une JE ou un colloque du CESR ; Stage long (3 à 6 mois) : rapport et mémoire de stage

Système de notation et, le cas échéant, information concernant la répartition des notes

- 4.4
- Les éléments pédagogiques (EP), affectés de crédits européens (ECTS), auxquels l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés, emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.
 - L'UE est acquise et capitalisée dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.
 - Pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre nécessite que l'étudiant ait obtenu à la fois une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel et une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
 - Le semestre est validé par compensation entre les UE qui la composent et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).
 - Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Classification générale du diplôme (dans la langue d'origine)

- 4.5
- Mention Passable : entre 10 et 12/20
Mention Assez Bien : entre 12 et 14/20
Mention Bien : entre 14 et 16/20
Mention Très Bien >= 16/20

5. INFORMATION SUR LA FONCTION DU DIPLOME

Accès à un niveau supérieur d'études

- 5.1
- Doctorat en informatique ou SHS

Statut professionnel conféré (le cas échéant)

- 5.2
- Métiers de la coordination, direction ou collaboration de plates-formes numériques d'institutions culturelles, patrimoniales et touristiques ou de laboratoires de recherche en informatique ou en sciences humaines.
 - Métiers du numérique, dans les domaines de la médiation et de la communication ou de la science des données (selon les spécialités suivies). Les secteurs visés relèvent principalement de l'ingénierie des données dans les domaines de la recherche, du tourisme, de la culture, du divertissement et des médias, de la gastronomie et de l'agroalimentaire.
 - Conception et réalisation de contenus multimédias.
 - Expertise et support, Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information.
 - Études et développement informatique.
 - Gestion du patrimoine culturel et promotion du tourisme local

6. INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Information complémentaire

6.1

Autre(s) source(s) d'information

- 6.2
- Elena PIERAZZO elena.perazzo@univ-tours.fr
David FIALA david.fiala@univ-tours.fr
Carlos GONZALES-GALLARDO gonzalezgallardo@univ-tours.fr

7. VALIDATION DU SUPPLEMENT

	Date		Signature	
7.1			7.2	
	Qualité du signataire		Tampon ou cachet officiel	
7.3			7.4	

8. INFORMATION SUR LE(S) SYSTEME(S) NATIONAL/NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	

Le présent Supplément au Diplôme suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Il vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

1.1	Nom(s) 	1.2	Prénom(s)
1.3	Date de naissance (jj/mm/aaaa) 	1.4	Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant)

2. INFORMATION SUR LE DIPLOME

2.1	Intitulé du diplôme et (le cas échéant) titre décerné 	2.2	Principal/Principaux domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme - Algorithmique et programmation (C, C++, Java, Web, Android, fonctionnelle) - Bases de données (conception, administration, interrogation) - Systèmes d'exploitation et administration Linux - Réseaux (protocoles, services, IPv6, sécurité) - Génie logiciel, conception orientée objets, design patterns - Mathématiques pour l'ingénieur (analyse, algèbre, probabilités, statistiques, graphes) - Sécurité informatique et logicielle, Intelligence artificielle (modules spécialisés en L3) - Communication, gestion de projet, gestion des entreprises - Langues vivantes (anglais), outils scientifiques et documentaires - Stage professionnel (2 à 4 mois)
2.3	Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme 	2.4	Nom et statut de l'établissement ayant dispensé les cours (si différent de 2.3)
2.5	Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement / les examens 		

3. INFORMATION SUR LE NIVEAU DU DIPLOME

3.1	Niveau du diplôme 	3.2	Durée officielle du programme d'étude
3.3	Condition(s) d'accès 		

En L1 :

- bac général (nouvelle série) spécialité mathématiques avec spécialité Numérique et Sciences Informatiques conseillée et option Mathématiques (expertes ou complémentaire) conseillée ;
- bac technologique STI2D possible appuyé par un bon dossier, notamment au niveau scientifique ;
- bac scientifique (ancienne série S)
- diplôme jugé équivalent par une commission pédagogique

En L2 : par équivalence après validation par une commission VAE

En L3 : par équivalence après validation par une commission VAE

4. INFORMATION SUR LE CONTENU DU DIPLOME ET LES RESULTATS OBTENUS

Organisation des études

4.1

En présentiel, avec stage obligatoire.

Exigences du programme

4.2

- Concevoir, développer et tester des applications logicielles.
- Administrer des systèmes d'exploitation et des bases de données.
- Concevoir et sécuriser des architectures réseaux.
- Mettre en œuvre des méthodes de génie logiciel (analyse, conception, design patterns).
- Exploiter des connaissances en algorithmique, mathématiques et statistiques pour résoudre des problèmes informatiques.
- Gérer un projet (planification, conduite, communication, travail en équipe).
- Utiliser l'anglais technique dans un contexte professionnel.
- Respecter les principes d'éthique et de déontologie liés au numérique.

(Conformément à la fiche RNCP n°24514)

Précisions sur le programme (par ex. modules ou unités étudiées), et sur les points/notes/crédits obtenus

4.3

Le programme est structuré en six semestres et couvre des unités d'enseignement en algorithmique, programmation,

bases de données, systèmes, réseaux, mathématiques, anglais, communication, gestion de projet, stage et mémoire. Chaque semestre valide 30 ECTS. La validation d'un module (moyenne $\geq 10/20$) entraîne la capitalisation définitive des crédits associés.

Liste des EP (par ex. 1.4.3 [2] *Outils pour la rédaction scientifique* désigne la 3e EP du module 4 du semestre 1, qui donne 2 ECTS, et qui s'intitule *Outils pour la rédaction scientifique*) :

1.1.1 [8] Algorithmique et programmation 1 : impérative

1.2.1 [4] Logique pour l'informatique

1.2.2 [4] Architecture et système

1.3.1 [4] Calculus et raisonnement

1.3.2 [4] Mathématiques pour l'ingénieur : probabilités

1.4.1 [2] Anglais

1.4.2 [] Compétences documentaires

1.4.3 [2] Outils pour la rédaction scientifique

1.4.4 [2] Environnement Linux

2.1.1 [4] Algorithmique et programmation 2 : structure

2.1.2 [4] Systèmes d'exploitation

2.2.1 [4] Introduction aux bases de données

2.2.2 [4] Programmation web C/S

2.3.1 [4] Algèbre

2.3.2 [4] Analyse

2.4.1 [2] Anglais

2.4.2 [] Mobil

2.4.3 [4] Mathématiques pour l'ingénieur : renforcement

3.1.1 [8] Algorithmique et programmation 3 : orienté objet

3.2.1 [4] Interrogation de bases de données

3.2.2 [4] Réseaux 1 : concepts de base

3.3.1 [4] Programmation web coté client

3.3.2 [4] Mathématiques pour l'ingénieur : analyse

3.4.1 [2] Anglais

3.4.2 [] Mobil

3.4.3 [2] Pix - Compétences numériques

3.4.4 [2] Communication

4.1.1 [4] Programmation système

4.1.2 [4] Génie logiciel

4.2.1 [4] Conception de bases de données

4.2.2 [4] Réseaux 2 : services et IPV6

4.3.1 [4] Mathématiques pour l'ingénieur : probabilités II, calcul matriciel

4.3.2 [4] Programmation web coté serveur

4.4.1 [2] Anglais

4.4.2 [2] Cercip

4.4.3 [2] Gestion des entreprises

5.1.1 [4] Théorie des Langages

5.1.2 [4] Design patterns

5.2.1 [4] Programmation d'applications d'entreprise

5.2.2 [4] Réseaux 3 : principes avancés

5.3.1 [4] Mathématiques pour l'ingénieur : statistiques

5.3.2 [4] Gestion de projets

5.4.1 [2] Anglais

5.4.2 [] Mobil

5.4.3 [2] Cercip

5.4.4 [2] Mémoire de licence

Système de notation et, le cas échéant, information concernant la répartition des notes

- 4.4 Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu, un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.
- Les éléments pédagogiques, affectés de crédits européens, où l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.
 - Un module est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire. L'acquisition du module emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.
 - Une compensation s'effectue ensuite sur l'année sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux modules pondérés par les coefficients et sur la moyenne compensée des quatre modules dits fondamentaux. Deux sessions de contrôle de connaissance sont organisées.
 - La validation de la licence vaut acquisition des blocs de compétences constituant le diplôme tels que définis dans la fiche RNCP;

Classification générale du diplôme (dans la langue d'origine)

- 4.5
- Mention Passable : entre 10 et 12/20
Mention Assez Bien : entre 12 et 14/20
Mention Bien : entre 14 et 16/20
Mention Très Bien >= 16/20

5. INFORMATION SUR LA FONCTION DU DIPLOME

Accès à un niveau supérieur d'études

- 5.1
- Poursuite en master informatique.
 - Admission possible en école d'ingénieurs en informatique.
 - Réorientation possible après la L2 vers une licence professionnelle ou une école d'ingénieurs en informatique.

Statut professionnel conféré (le cas échéant)

- 5.2
- Le diplôme n'ouvre pas de droit professionnel réglementé spécifique, mais permet une insertion sur des métiers du numérique tels que :
- Développeur en informatique (ROME M1805)
 - Administrateur systèmes et réseaux (ROME M1801)
 - Technicien en production et exploitation de systèmes d'information (ROME M1810)
 - Technicien en maintenance informatique (ROME I1401)

6. INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Information complémentaire

- 6.1
- Le parcours SLS de la licence Informatique est équilibrée quant aux domaines techniques principaux de cette discipline : programmation, système, réseau, bases de données. Elle comporte aussi un volume important de matières théoriques et de mathématiques qui confère aux étudiants une base solide pour la poursuite d'études ou la réorientation en école d'ingénieur informatique. Enfin, le jeu d'options apporte une coloration supplémentaire à cette base. Il est ainsi possible de mieux se préparer à une entrée dans des formations plus spécialisées sur la sécurité ou sur l'IA ou la datascience.

Autre(s) source(s) d'information

- 6.2
- Responsable de la formation : Thierry BROUARD
(thierry.brouard@univ-tours.fr)

7. VALIDATION DU SUPPLEMENT

Date

Signature

7.1

--	--	--

7.2

--

Qualité du signataire

Tampon ou cachet officiel

7.3

--

7.4

--

8. INFORMATION SUR LE(S) SYSTEME(S) NATIONAL/NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

--

Le présent Supplément au Diplôme suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Il vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

1.1	Nom(s)	1.2	Prénom(s)
1.3	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	1.4	Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant)

2. INFORMATION SUR LE DIPLOME

2.1	Intitulé du diplôme et (le cas échéant) titre décerné	2.2	Principal/Principaux domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme
2.3	Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme	- Algorithmique et programmation - Systèmes et réseaux - Bases de données - Mathématiques - Compétences transversales (dont anglais, gestion de projets, et transition écologique) - Mémoire de licence	
2.5	Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement / les examens		
2.4	Ex : Français à l'exception des cours de langue	Nom et statut de l'établissement ayant dispensé les cours (si différent de 2.3)	

3. INFORMATION SUR LE NIVEAU DU DIPLOME

3.1	Niveau du diplôme	3.2	Durée officielle du programme d'étude
3.3	Condition(s) d'accès		
	Peuvent s'inscrire en première année tous les étudiants titulaires d'un Baccalauréat ou d'un diplôme jugé équivalent par une commission pédagogique. Ce diplôme est accessible dans le cadre de la formation continue avec éventuellement des validations d'acquis professionnels.		

4. INFORMATION SUR LE CONTENU DU DIPLOME ET LES RÉSULTATS OBTENUS

Organisation des études

- 4.1 En présentiel, avec stage obligatoire de minimum 8 semaines en semestre 6.

Exigences du programme

- 4.2
- Concevoir la solution d'un problème sous la forme d'un algorithme
 - Maîtriser les outils et techniques de programmation sous plusieurs paradigmes, ainsi que les principaux frameworks de développement
 - Savoir développer une interface homme machine
 - Savoir gérer un projet informatique.
 - Savoir démontrer la validité d'un raisonnement logique
 - Savoir modéliser, interroger et administrer une base de données
 - Comprendre l'architecture, les réseaux de communication et à l'acheminement des informations ; savoir déployer un réseau d'entreprise
 - Comprendre le fonctionnement du système d'exploitation ; maîtriser les structures de données des ressources gérées par le système d'exploitation.
 - Savoir analyser critiqueusement un problème mathématique pour choisir les méthodes de résolution appropriées ; savoir les résoudre.
 - Savoir étudier et traiter des données numériques au moyen des méthodes statistiques
 - Maîtriser la communication orale et écrite en anglais.
 - Savoir exprimer ses idées et ses arguments ; savoir rédiger des documents professionnels
 - Acquérir une démarche de réflexion sur son projet universitaire et professionnel

4.3

Semestre 1			ECTS
1.1	Algorithmique et programmation	Algorithmique et programmation 1 : impérative	8
1.2	Données et systèmes	Logique pour l'informatique	4
		Architecture et système	4
1.3	Mathématiques et soutien	Calculus et raisonnement	4
		Soutien	4
		Soutien en mathématiques	
		Soutien en informatique	
1.4	Compétences transversales	Anglais	3
		Compétences documentaires	0
		Transition écologique	3
Semestre 2			ECTS
2.1	Algorithmique et programmation	Algorithmique et programmation 2 : structure	4
		Programmation web C/S	4
2.2	Données et systèmes	Introduction aux bases de données	4
		Systèmes d'exploitation	4
2.3	Mathématiques	Algèbre	4
		Analyse	4
2.4	Compétences transversales	Anglais	3
		Mobil	0
		Ergonomie des applications interactives 1 : recommandations	3
Semestre 3			ECTS
3.1	Algorithmique et programmation	Algorithmique et programmation 3 : objet	8
3.2	Données et systèmes	Interrogation de bases de données	4
		Programmation système	4
3.3	Mathématiques et applications	Mathématiques pour la science de données	4
		Mathématiques pour l'ingénieur	4
3.4	Compétences transversales	Anglais	2
		Mobil	0
		Pix	2
		Communication	2
Semestre 4			ECTS
4.1	Algorithmique et programmation	Algorithmique et programmation 4 : graphes	4
		Génie logiciel	4
4.2	Données et systèmes	Conception de bases de données	4
		Réseaux 1 : concepts de base	4
4.3	Mathématiques et applications	Probabilités	4
		Programmation web client	4
4.4	Compétences transversales	Anglais	2
		Cercip	2
		Ergonomie des applications interactives 2 : conception	2
Semestre 5			ECTS
5.1	Algorithmique et programmation	Algorithmique et programmation 5 : strategies	4
		Programmation d'applications d'entreprise	4
5.2	Données et systèmes	Organisation de bases de données	4
		Réseaux 2 : entreprises	4
5.3	Mathématiques et applications	Statistiques	4
		Données semi-structurés	4
5.4	Compétences transversales	Anglais	2
		Mobil	0
		Cercip	2
		Gestion de projets	2
Semestre 6			ECTS
6.1	Algorithmique et programmation	Théorie de langages	4
		Programmation fonctionnelle	4
6.2	Données et systèmes	Administration de bases de données	4
		Sécurité de systèmes d'information	4
6.3	Science des données	Introduction à la sciences de données et l'intelligence artificielle	4
		Projet de technologies avancées	4
6.4	Compétences transversales	Anglais	3
		Veuille bibliographique	3
		Stage	0

Système de notation et, le cas échéant, information concernant la répartition des notes

- 4.4 Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu, un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.
- Les éléments pédagogiques, affectés de crédits européens, où l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.
 - Un module est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire. L'acquisition du module emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.
 - Une compensation s'effectue ensuite sur l'année sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux modules pondérés par les coefficients et sur la moyenne compensée des quatre modules dits fondamentaux. Deux sessions de contrôle de connaissance sont organisées.
 - La validation de la licence vaut acquisition des blocs de compétences constituant le diplôme tels que définis dans la fiche RNCP;

Classification générale du diplôme (dans la langue d'origine)

- 4.5
- Mention Passable : entre 10 et 12/20
Mention Assez Bien : entre 12 et 14/20
Mention Bien : entre 14 et 16/20
Mention Très Bien >= 16/20

5. INFORMATION SUR LA FONCTION DU DIPLOME

Accès à un niveau supérieur d'études

- 5.1 Possibilité de poursuite en master informatique.

Statut professionnel conféré (le cas échéant)

- 5.2
- La licence informatique a pour objectif principal la préparation à une poursuite d'études en master. Toutefois que le caractère professionnalisant marqué de la formation permet de débouchés professionnelles au niveau assistant ingénieur dans des métiers correspondant aux fiches ROME suivantes :
- M1801 : administration des systèmes d'information
 - M1805 : études et développement informatique
 - M1810 : production et exploitation de systèmes d'information

6. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Information complémentaire

6.1

Autre(s) source(s) d'information

6.2

Département Informatique de Blois
Responsable de la formation : Verónika Peralta
(veronika.peralta@univ-tours.fr)

7. VALIDATION DU SUPPLÉMENT

Date

7.1

Signature

7.2

Qualité du signataire

7.3

Tampon ou cachet officiel

7.4

8. INFORMATION SUR LE(S) SYSTÈME(S) NATIONAL/NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



EUROPASS - SUPPLEMENT AU DIPLOME

Le présent Supplément au Diplôme suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Il vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

1.1 Nom(s) 1.3 Date de naissance (jj/mm/aaaa) 	Prénom(s) 1. 2. Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant) 1. 4.
--	---

2. INFORMATION SUR LE DIPLOME

2.1 Intitulé du diplôme et (le cas échéant) titre décerné 2.3 Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme 2.5 Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement / les examens 	Principal/Principaux domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme 2.2 Nom et statut de l'établissement ayant dispensé les cours (si différent de 2.3) 2. 4.
---	--

3. INFORMATION SUR LE NIVEAU DU DIPLOME

3.1 Niveau du diplôme 3.3 Condition(s) d'accès 	Durée officielle du programme d'étude 3. 2.
---	---

4. INFORMATION SUR LE CONTENU DU DIPLOME ET LES RESULTATS OBTENUS

Organisation des études	Exigences du programme
-------------------------	------------------------

4.1 En présentiel, en alternance sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

- 4.2
- BCC1 S'approprier les usages avancés et spécialisés des outils numériques
 - BCC2 Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés
 - BCC3 Communiquer en contexte professionnel
 - BCC4 Contribuer à la transformation en contexte professionnel
 - BCC5 Elaborer une vision stratégique en GRH
 - BCC6 Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion en GRH
 - BCC7 Mesurer et contrôler via les outils et méthodes de gestion en GRH
 - BCC8 Mettre en œuvre des règles, des normes et des démarches qualité en GRH
 - BCC9 Développer une culture managériale et organisationnelle
 - BCC10 Accompagner les comportements et postures au travail

Précisions sur le programme (par ex. modules ou unités étudiées), et sur les points/notes/crédits obtenus

4.3

Semestre 9 (S9)	30
M92.1 Elaborer une vision stratégique en GRH-BCC5	9
M92.2 Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion en GRH-BCC6	6
M92.3 Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion en GRH-BCC7	3
M92.4 Mettre en œuvre des règles, des normes et des démarches qualité en GRH-BCC8	8
M92.5 Développer une culture managériale et organisationnelle-BCC9	
M92.6 Accompagner les comportements et postures au travail-BCC10	1
M92.7 Contribuer à la transformation en contexte professionnel-BCC4	3
Semestre 10 (S10)	30
M102.1 Elaborer une vision stratégique en GRH-BCC5	3
M102.2 Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion en GRH-BCC6	4
M102.3 Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion en GRH-BCC7	1
M102.4 Communiquer en contexte professionnel-BCC3	1
M102.5 Développer une culture managériale et organisationnelle-BCC9	4
M102.6 Accompagner les comportements et postures au travail-BCC10	1
M102.7 Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés-BCC2	15
M102.8 S'approprier les usages avancés et spécialisés des outils numériques-BCC1	1

Système de notation et, le cas échéant, information concernant la répartition des notes

Classification générale du diplôme (dans la langue d'origine)

4.4

- Les éléments pédagogiques (EP), affectés de crédits européens (ECTS), auxquels l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés, emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.
- L'UE est acquise et capitalisée dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.
- Pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre nécessite que l'étudiant ait obtenu à la fois une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel et une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
- Le semestre est validé par compensation entre les UE qui la composent et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).
- Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

4.5

Mention Passable : entre 10 et 12/20
 Mention Assez Bien : entre 12 et 14/20
 Mention Bien : entre 14 et 16/20
 Mention Très Bien >= 16/20

5. INFORMATION SUR LA FONCTION DU DIPLOME

5.1

Accès à un niveau supérieur d'études

Doctorat (sous condition de l'obtention d'un M2 Recherche en double diplôme ou en suivant)

5.2

Statut professionnel conféré (le cas échéant)

Directeur des Ressources Humaines DRH ou responsable de la fonction RH chargé de : la formation ou du recrutement ou des carrières ...etc.

6. INFORMATION COMPLEMENTAIRE

6.1

Information complémentaire

6.2

Autre(s) source(s) d'information

IAE de Tours
 Licence de Sciences de Gestion
 Bureau A 244
 50 Avenue Jean Portalis
 BP 607
 37206 TOURS Cedex 03

7. VALIDATION DU SUPPLEMENT

7.1

Date

7.2

Signature

7.3

Qualité du signataire

7.4

Tampon ou cachet officiel

8. INFORMATION SUR LE(S) SYSTEME(S) NATIONAL/NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR